



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 21 décembre 2022** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11 370, rue Notre-Dame, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 42, avenue Broadway, à Montréal-Est :

- Permettre de ne pas planter un arbre dans la cour arrière
- Permettre une distance minimale de moins de 2 m entre les balcons du premier étage et la ligne de terrain
- Permettre l'accès à un stationnement intérieur par une ruelle

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

Donné à Montréal-Est, le 30 novembre 2022.

Kaouther Saadi
Greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

DÉROGATIONS MINEURES

Je soussignée Kaouther Saadi, greffière de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 30 novembre 2022 du journal *Métro – Montréal-Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11 370, rue Notre-Dame Est ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 30 NOVEMBRE 2022.

Kaouther Saadi
Greffière